

---

Jour de séance 34

le mercredi 6 mai 2026

10 h

Prière.

M<sup>me</sup> M. Wilson offre ses condoléances à la famille du regretté Max White, ancien député coriste provincial de Sunbury (1991-1995).

M<sup>me</sup> Mitton (Tantramar) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à maintenir le financement pour les établissements d'éducation postsecondaire. (Pétition 16.)

M<sup>me</sup> Vautour, du Comité permanent de la politique économique, présente le septième rapport du comité pour la session, dont voici le texte :

le 6 mai 2026

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Madame la présidente,

Le Comité permanent de la politique économique demande à présenter son septième rapport.

Le comité se réunit le 5 mai 2026 et étudie les projets de loi suivants, qu'il approuve sans amendement :

- 24, *Loi sur la transparence salariale ;*
- 25, *Loi modifiant la Loi sur les sages-femmes ;*
- 26, *Loi modifiant la Loi sur les normes d'emploi.*

Le comité demande à présenter un autre rapport.

La présidente du comité,  
(signature)  
Natacha Vautour, députée

La présidente de la Chambre, conformément à l'article 78.1 du Règlement, met aux voix la motion d'adoption du rapport, dont la Chambre est réputée être saisie ; la motion est adoptée.

M<sup>me</sup> M. Johnson, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 7 mai 2026, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motions 33 et 13.

M. M. LeBlanc, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture des

projets de loi 34, 35, 36 et 39 soit appelée et que leur étude se prolonge jusqu'à 14 h 30, après quoi la séance sera levée.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 34, *Loi concernant la Loi sur la voirie et la Loi sur les licences de brocanteurs*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 34 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 34, *Loi concernant la Loi sur la voirie et la Loi sur les licences de brocanteurs*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 35, *Loi modifiant la Loi sur la Cour des successions*, il s'élève un débat.

La séance, suspendue d'office à 12 h, reprend à 13 h.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 35 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 35, *Loi modifiant la Loi sur la Cour des successions*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 36, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 36 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 36, *Loi modifiant la Loi sur les véhicules à moteur*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 39, *Loi concernant la Loi de l'impôt sur le revenu du Nouveau-Brunswick et la Loi sur le crédit d'impôt pour les investisseurs dans les petites entreprises*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, la présidente de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 14 h 30.